

CARTE GRISE : CHANGEMENT DE TITULAIRE

Pièces à fournir pour constituer votre dossier :

- Le mandat** complété et signé par le titulaire et le co-titulaire (le cas échéant).
- La demande de certificat d'immatriculation** complété et signée par le titulaire et le co-titulaire (le cas échéant).
- L'original de la Carte Grise** remise par le vendeur avec la mention « vendu le » ou « cédé le » et la signature du vendeur.
- Un exemplaire original du certificat de cession.**
=> S'il y a un co-titulaire sur la carte grise, le nom, le prénom et la signature du co-titulaire doivent obligatoirement apparaître sur le certificat de cession.
=> Si le véhicule a été acheté dans un garage ou auprès d'un mandataire automobile, vous devez joindre le récépissé de déclaration d'achat.
- La photocopie de la pièce d'identité recto/verso** (permis, passeport ou carte d'identité) en cours de validité du titulaire de la carte grise et des co-titulaires (le cas échéant).
=> Si le nom d'épouse n'apparaît pas sur la pièce d'identité : la copie de l'acte de mariage ou du livret de famille.
- La copie d'un justificatif de domicile** (facture EDF, GDF, téléphone ou d'Internet de moins de 6 mois ou avis d'imposition) du titulaire de la carte grise (ATTENTION : Facture d'assurance voiture, de quittance de loyer ou facture d'Eau ne sont pas acceptés)
=> En cas d'hébergement à titre gratuit : Transmettre la copie de pièce d'identité de l'hébergeur, le justificatif de domicile de moins de 6 mois accompagné d'une déclaration d'hébergement datée et signée.
- Si le véhicule a plus de 4 ans, fournir **la copie de la visite technique périodique de contrôle technique** de moins de 6 mois ainsi qu'une copie de la contre-visite (si applicable)

Pour un véhicule de société :

- La demande de certificat d'immatriculation et le mandat doivent **être tamponnées avec le cachet de la société et signés** par le gérant.
- Un extrait KBIS** et la copie de **pièce d'identité en cours de validité du gérant.**